PV DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2015

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HESTIN, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

13 conseillers en fonction: Abt Sabine, Anstett Hervé, Conreaux Nicolas, Ducrocq David, EnglerSandra, Feil Patrick, Fréchard Jean-Luc, Gnaedig Jacques, Herment Jean-Pierre, Hestin Jean-Pierre, Jehel Jocelyne, Leisy Pierre, Willemin Armelle

7 conseillers présents

Conseillers excusés: David Ducrocq (procuration à Armelle Willemin), Nicolas Conreaux (procuration à Pierre Leisy), JL Fréchard (procuration à JP Herment), Hervé Anstett (procuration à Sandra Engler); Patrick Feil (procuration à JP Hestin), Sabine Abt (procuration à Jocelyne Jehel)

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Un secrétaire de séance doit être désigné à chaque réunion du conseil, pris parmi les membres de l'assemblée, et chargé de rédiger le procès-verbal de la séance. Ce sont les membres de l'assemblée qui le choisissent. L'organisation d'un tour a été proposé lors de la dernière séance; cela représenterait moins d'un PV par an à rédiger par chaque conseiller.

Aucun conseiller ne se se porte candidat.

Le maire propose qu'un tour soit organisé pour 2016 et fait remarquer qu'en 2015, 7 conseils se sont tenus ; aucune réaction des conseillers présents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **DÉCIDE** que le C/R du maire fera office de PV de séance

ÉTAT DE PRÉVISION DES COUPES ET PROGRAMMES DE TRAVAUX DANS LA FORÊT COMMUNALE SOUMISE AU RÉGIME FORESTIER POUR 2016

L'ONF propose un état prévisionnel des coupes et un programme de travaux à entreprendre en 2016.

L'EPC présenté génère des recettes brutes pour 219350 (264700 en 2015) euros en coupes à façonner (3807 m3/4618 m3 en 2015).

Les recettes nettes sont estimées à 89780 (105270 en 2015) euros. Le montant des travaux proposés s'élève à 42795 (54000 en 2015) euros (honoraires d'assistance technique et honoraires de gestion de la main d'œuvre compris)dont 18740 (18580 en 2015) euros de chemins et pistes. Les frais de garderie payés à l'ONF seront de l'ordre de 10000 (12714 en 2015) euros.

Hors impôts locaux liés à la forêt, l'exploitation de la forêt devrait dégager des recettes pour 20500 (30000 en 2015) euros.

Les impôts locaux liés à la forêt sont estimés à 40000 (39000 en 2015)euros dont 19500 environ reviennent à la commune

Les loyers des baux de chasse s'élèveront à 44500 (idem 2015) dont 25000 (idem 2015) environ seront reversés à la commune.

En 2016, la forêt rapportera environ 23500 euros à la commune.

Le maire fait remarquer qu'il s'agit là d'une année assez « classique » par opposition à l'année écoulée qui aura été une année un peu exceptionnelle.

JLFréchard, par la voix de JP Herment, demande à ce que le maximum des travaux soient confiés à l'entreprise.

Le maire rappelle que les engagements pris envers le SIVU Forêt de Ribeauvillé nous obligent à « confier » un minimum de travaux aux bûcherons de ce SIVU, même si on le sait, ils reviennent à environ 7 euros /m3 plus cher que s'ils étaient confiés à l'entreprise. Il rappelle qu'il a initié une réflexion intercommunale au sujet de la gestion des forêts de nos quatre communes ; SCAM et SMAM sont intéressées ; LPV n'a pas répondu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité (1 abstention :Armelle Willemin)

APPROUVE l'état prévisionnel des coupes qui se monte à 219350 euros HT en recettes brutes

VALIDE le programme de travaux présenté par l'ONF pour 2016, pour un montant de 42800 euros HT

DONNE délégation au maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis, sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal

CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE DÉDIÉ À LA GESTION DE LA FORÊT COMMUNALE

Noyées dans comptes du budget général, les dépenses et recettes générées par la gestion de la forêt communale ont peu de visibilité. Pour un domaine aussi important pour une commune forestière comme RLF, un budget annexe « forêt » se justifie.

Par ailleurs, le montant des contributions communales au redressement des finances publiques (par la baisse des dotation de l'état) est calculé au prorata de leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) de leur budget principal .Cette contribution correspond à un montant égal à 0,74 % des RRF.

Pour une commune forestière, les recettes « forêt » y contribuent donc de manière non négligeable (environ1/3 pour RLF).

Isoler ces dernières dans un budget annexe aurait une influence positive sur le calcul de ces dotations (entre 1000 et 1500 euros).

JL Fréchard, par la voix de JP Herment, déclare n'émettre aucune objection mais estime qu'il est déjà possible, dans la structure actuelle du budget, d'obtenir une visibilité suffisante sur la gestion de la forêt.

Le maire indique qu'il a soumis cette question aux maires des autres communes du VA; SCAM possède un budget annexe forêt, SMAM s'interroge sur la possibilité d'en créer un ; quand à LPV, le conseil délibère ce soir sur le même sujet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE la création d'un budget annexe « forêt »

CHARGE le maire de le construire.

INSCRIPTION DU PROJET DE PARCOURS PIÉTONS ET VERGER PARTAGE AU GERPLAN 2016

D'une part, le sentier de La Biaise doit être rénové (revêtement dégradé, affaissements) ; le coût est estimé à 16500TTC. D'autre part les habitants du bas du village (lotissement de la creuse des vignes et des beaux champs) n'ont pas de possibilité de se rendre au centre du village (mairie, écoles, église, commerces) par un cheminement dédié aux piétons.(coût estimé à 27000 euros TTC)

Le projet consiste en la création d'un cheminement piétonnier reliant d'une part le bas du village au centre et d'autre part le haut du village et le centre aux écoles à la mairie et à l'église par le sentier de la Biaise. La partie centrale de ce cheminement (chemin rain de l'annot) serait bordée d'arbres fruitiers (coût 1500 euros). Cette partie du projet serait réalisée en collaboration avec une (ou plusieurs) associations du village (don d'arbres, plantation...) ce qui permettrait de la prolonger par un catalogue d'actions à destination des habitants et des enfants des écoles (entretien, taille, fabrication de jus de fruits, de confitures...).

Le financement de l'opération (37500 euros HT/ 45000 TTC) peut faire l'objet d'une inscription au GERPLAN 2016 pour une prise en compte par le CD 68 à hauteur de 40 % du coût HT(15000 euros)

JL Fréchard, par la voix de JP Herment déclare s'abstenir, estimant ne pas avoir assez d'éléments pour se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité (abstention Jean Luc Fréchard)

DÉCIDE d'inscrire le projet de parcours piétons et de verger partagé au GERPLAN 2016

DECIDE d'inscrire son financement au budget 2016

CHARGE le maire de conduire le dossier, avec l'appui de la CCVA et d'en rendre compte régulièrement au conseil

2015 47°) INSCRIPTION DU PROJET DE SÉCURISATION DE LA COUR DE LA MATERNELLE AUX PIL 2016

Le grillage qui clôture la cour de la maternelle est dégradé ; sa faible hauteur incite à son franchissement (surtout hors heures ouvrables) par toutes sortes de personnes étrangères à l'école.

Les parents et les enseignants souhaitent sa réfection depuis quelques années.

Le projet pourrait être présenté au PIL 2016 des CTV du CD68.

Le coût total estimé est de 7600 euros HT, financé, en fonction de la réponse du CD 68, pour moitié par le CD.

JL Fréchard, par la voix de JP Herment déclare s'abstenir, estimant ne pas avoir assez d'éléments pour se prononcer.

Sandra Engler approuve le projet estimant qu'il est grand temps qu'il se réalise

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité(1 abstention : Jean Luc Fréchard)

DÉCIDE de présenter le projet de sécurisation de la cour de la maternelle au PIL 2016

DÉCIDE d'inscrire les montants correspondant au budget 2016

CHARGE le maire de conduire le dossier et d'en rendre compte régulièrement au conseil

INSCRIPTION DU PROJET DE RENOVATION DE L'EP AU TITRE DES TEPCV

L'Alsace Centrale est retenue au titre des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ; la rénovation de l'EP (cf délib 2015 32 du 21/09/2015) peut entrer dans ce cadre.

Il est donc proposé d'inscrire ce projet d'un coût total de 50000 HT pour un financement potentiel à hauteur de 80% soit 40000 euros par ce programme.

Armelle Willemin s'interroge sur la durée de vie d'une horloge astronomique. JP Herment l'estime au moins à dix ans. Jacques Gnaenig demande si les lampes vont être remplacée par des leds. Le maire répond que ce budget ne prend en compte que le remplacement par des lampes plus performantes mais pas par des leds, beaucoup plus chères à l'achat et dont la technologie ne semble encore aujourd'hui pas mature pour de l'EP. Dans ces conditions, J.Gnaedig se déclare contre ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 1 contre (J.Gnaedig) et 12 voix pour,

DÉCIDE de présenter le projet de rénovation de l'éclairage public au programme « Territoire à Energie positive pour la croissance verte »

DÉCIDE d'inscrire les montants correspondant au budget 2016

CHARGE le maire de conduire le dossier et d'en informer régulièrement le conseil.

TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX (BUDGET GÉNÉRAL ET EAU ASSAINISSEMENT)

Pour le budget général, il est proposé d'adopter les nouveaux tarifs donnés dans le tableau ci-joint ; à part la location de l'espace R.Hestin pour les personnes n'habitant pas à RLF, ceux-ci n'ont pas évolué par rapport à ceux de 2015 qui ont, dans leur ensemble, donné satisfaction. Le taux d'inflation 2015 est nul ou proche de 0.

A noter, en ce qui concerne le bois de chauffage, un stère revient à la commune à un peu plus de 49 euros ; en 2015, 135 stères ont été vendus aux rombéchats (0 stère à l'extérieur) ce qui , au prix de vente de 44 euros, une perte pour la commune de 675 euros.

Pour les tarifs « eau- assainissement », les redevances de lutte contre la pollution (0,363 en 2015) et pour modernisation des réseaux de collecte (0,274 en 2015) ont été fixées par l'Agence de l'eau pour 2016 respectivement à 0,35 et 0,233 par m3.

Sandra Engler se déclare a priori défavorable à une augmentation de la location de l'espace R.Hestin, même limitée aux extérieurs. Le maire détaille le tableau des tarifs en pointant le fait qu'ils sont bien en dessous de ce qui est pratiqué dans les environs ;

Un débat s'ensuit sur la gestion de la salle, des clés et des équipements dont certains mériteraient d'être changés. Le maire annonce , à cette occasion, le départ à la retraite, le 31 mars 2016, de Christiane Stouvenot. D'ici là, la réflexion sur la future gestion de la salle devra avoir abouti.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

FIXE les nouveaux tarifs 2016 du budget général selon le tableau joint.

NOTE pour le budget « eau-assainissement :

la redevance de lutte contre la pollution fixée par l'Agence de l'Eau à 0.35 euros/m3 à compter du 1/01/2016

la redevance pour modernisation des réseaux de collecte fixée par l'Agence de l'Eau à 0,233 euros/m3 à compter du 01/01/2016.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 «BUDGET GÉNÉRAL»

Le remboursement du capital des emprunt s'élèvera à 55737,35 euros. Au compte 1641, il est budgétisé 55200 euros ; il est proposé au conseil de prendre la DBM suivante :

Pour la section dépenses d'investissement, un virement de crédit pour un montant de 600 euros :

- du chapitre 21 (cpte 2111 acquisition terrains)
- au chapitre 16 (cpte 1641)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DÉCIDE pour la section dépenses d'investissement du budget général, le virement de crédit suivant :

-du chapitre 21, (compte 2111)

-au chapitre 16, (compte 1641)

pour un montant de 600 euros

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°3 « EAU-ASSAINISSEMENT »

Suite à une erreur d'imputation lors du mandatement de l'indemnité de retard de paiement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte (732 euros, cf délibération n°38 du 9/11/2015), la trésorerie demande d'effectuer le virement de crédit suivant :

Pour la section dépenses d'exploitation :

- du chapitre 014, cpte 706129 redevance de modernisation des réseaux pour 732 euros
- au chapitre 67, dépenses exceptionnelles

Par ailleurs, nous avons contracté, comme prévu, un emprunt de 56keuros dont la première échéance tombera le 31 mars 2016. Les frais de dossier sont néanmoins à régler en 2015, soit 112,00 euros, à imputer sur le compte 627, non alimenté au budget. Il est donc proposé d'effectuer un virement de crédit pour 112 euros, à la section d'exploitation dépenses :

- du compte 6541 (créances irrécouvrables)
- au compte 627 (frais bancaire)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,12 voix pour,1 contre (JLFréchard)

DÉCIDE pour la section exploitation du budget « eau-assainissement », le virement de crédit suivant :

- du chapitre 014, compte 706129 redevance de modernisation des réseaux
- au chapitre 67, compte 6711 intérêts moratoires et pénalités

pour un montant de 732 euros

DÉCIDE pour la section exploitation du budget « eau-assainissement », le virement de crédit suivant :

- du chapitre 65 (cpte 6541)
- au chapitre 011 (cpte 627)

pour un montant de 112 euros

CONVENTION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉCOLE DU CHALMONT

Un projet de convention entre les deux communes de LPV et RLF pour le fonctionnement de l'école du Chalmont a été rédigé et proposé pour avis aux conseillers municipaux le 12 novembre. Des corrections de forme ont été suggérées et prises en comptes.

Le conseil municipal de LPV a approuvé cette convention lors de sa dernière séance.

Il est proposé au conseil d'approuver à son tour cette convention et d'autoriser le maire à la co-signer avec le représentant de LPV.

Sandra Engler apprécie les efforts de visibilité des budgets des communes en faveur de l'école ; elle évoque le positionnement des deux mandataires qui ont la responsabilité de la gestion des budgets des deux coopératives scolaires et la nécessité de mettre en place des procédures budgétaires et comptables claires. Elle souligne le travail des rédacteurs de cette convention et considère que grâce à lui, la dynamique de notre école commune est relancée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la convention entre les communes de Lièpvre et Rombach le Franc pour l'école du Chalmont AUTORISE le maire à signer la convention

CHARTE DU VA

Le projet charte de territoire a été présenté à l'ensemble des conseillers municipaux des communes du VA réunis en « congrès » le 25 septembre 2015.

Le conseil communautaire a validé cette charte lors de sa séance du 26 novembre 2015.

Il est proposé au conseil d'approuver la charte de territoire du VA et d'autoriser le maire à la co-signer.

Sandra Engler espère que la signature cette charte est bien le signe d'une réelle mutualisation en marche. Le maire rappelle les 4 domaines dans lesquels étaient envisagée la création de services communs sur le territoire ; il se dit déçu du schéma de mutualisation qui va être signé par le président de la CCVA ; faute d'une réelle volonté des élus de LPV , appuyée par une réticence du maire de SMAM, mettant en avant un surcoût pour SMAM et celle de certains agents de SMAM rétifs à tout changement, le succès de la démarche de mutualisation est selon lui compromis .

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la charte de territoire du val d'argent

AUTORISE le maire à co signer la charte

AUTORISATION DE LIQUIDER , MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2016

Conformément au CGCT (art L1612-1), dans le cas où le budget 2016 n'a pas été adopté avant le 31 décembre 2015 et <u>sur autorisation du conseil</u>, le maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budget 2015, non compris les crédits afférents au remboursement des emprunts. Ainsi pour le BG:

- les crédits ouverts en 2015 sont de 13431 euros au chapitre21 (immobilisations corporelles) et de 299794 euros au chapitre 23 (immobilisations en cours).
- Le maire pourrait donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 3357 euros au chapitre 21 et de 74948 euros au chapitre 23

Pour le budget eau assainissement :

- les crédits ouverts en 2015 sont 66000 euros au chapitre 23 (immobilisations en cours).
- Le maire pourrait donc engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 16500 au chapitre 23.

Le maire explique que cette délibération n'avait pas été nécessaire en 2014 car aucun investissement n'étaient envisagés avant le vote du budget 2015 ; cette année il se pourrait que nous ayons à régler des factures concernant la dernière tranche de travaux route de la Hingrie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2016 avant le vote du budget 2016, dans les limites suivantes :

Pour le budget général:

- au chapitre 21 ,montant maximum autorisé : 3357 euros
- au chapitre 23 ,montant maximum autorisé : 74948 euros

Pour le budget eau assainissement:

- au chapitre 23, montant maximum autorisé: 16500 euros

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Le maire rappelle au conseil qu'un recensement de la population de RLF aura lieu en 2016.

Selon la réglementation en vigueur, il convient de désigner un agent coordonnateur et deux agents recenseur . Il appartient à la commune de fixer leur rémunération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

CHARGE le maire d'organiser l'enquête de recensement 2016

CREE deux postes occasionnels d'agents recenseurs

FIXE la rémunération de ces agents comme suit :

- 4,50 euros par formulaire « bordereau de district » rempli
- 0,90 euros par formulaire « bulletin individuel » rempli
- 0,45 euros par formulaire « feuille de logement » rempli
- 0,45 euros par dossier d'adresse collective rempli
- 18 euros par séance de formation

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

CHARGE le maire de recruter les agents à titre occasionnels, de signer les arrêtés de nomination et tous les documents afférents à ce recensement.

Divers

- élections régionales : le maire annonce les résultats à RLF ; participation satisfaisante pour de telles élections (+ de 62% avec une progression de 19% entre les deux tours) où tout était fait selon lui pour dérouter le citoyen du chemin des urnes ; progression entre les deux tours de près de 120% des votes blancs !
- Actualité CCVA:
 - 1. le schéma de mutualisation sera adopté jeudi en conseil communautaire, mis à part le service SIG, la démarche entamée à l'été marque le pas, faute de volonté commune ; une commission sera créée, chargée du suivi de l'évolution du schéma.
 - 2. SMICTOM: il n'y aura en 2016 aucune augmentation de la redevance
- -tarifs électricité : le seul contrat de la commune concerné par l'arrêt des tarifs réglementés était celui du camping ; après différents contacts, ERDF restera le fournisseur pour un coût légèrement en baisse, malgré l'apparition dans les tarifs d'une nouvelle taxe, le TURPE (tarif d'acheminement des réseaux publics d'électricité).
 - vérification des compteurs d'eau : dès le début 2016, une campagne de vérification des compteurs d'eau sera effectuée dans le cadre d'un plan d'action destiné à améliorer notre réseau de distribution d'eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, un dernier tour de table est entamé :

- Jacques Gnaedig s'étonne du courriel envoyé par le maire entre les deux tours ; le maire estime que c'est son rôle d'élu de faire réfléchir les électeurs et de s'impliquer dans la vie politique locale ; de son point de vue, c'est le contraire qui serait étonnant ; en l'occurrence , il s'agissait de faire connaître aux villageois (ceux dont nous avons l'adresse internet) l'avis du maire tout en les incitant à aller voter.
- Pierre Leisy fait un point sur la campagne de géo-référencement de l'EP, soulevant quelques difficultés ponctuelles sur une partie du réseau et l'impatience, devant ces difficultés très ponctuelles, de certains riverains; la question du devenir des marques de repérage sur les trottoirs est évoquée; celles-ci devraient disparaître en quelques semaines.
- Armelle Willemin rappelle le très faible débit de la fontaine, rue de l'église; l'adjoint travaux est au courant et traite la difficulté dès que possible.
- Les dames du conseil, frigorifiées après deux heures de réunion, demandent à ce que le chauffage de la salle de conseil soit amélioré.

Le maire remercie les conseillers et clôt la séance vers 22h15.